

DP: Déroulement et accords



azdelta

Uw ziekenhuis.

Chère patiente, cher patient,

Cette brochure a pour but de vous fournir de plus amples informations sur le déroulement et les accords concernant la dialyse péritonéale. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à les noter pour les aborder avec l'infirmier/ère ou le médecin. Les coordonnées figurent au verso de cette brochure.

Le service de néphrologie

Déroulement de la dialyse péritonéale

La veille

Lors de la pose d'un cathéter pour la dialyse péritonéale, vous êtes admis(e) dans le service de néphrologie la veille ou le matin de l'opération. Dans le service, nous vérifions si des examens doivent encore avoir lieu avant l'opération, comme une prise de sang, un ECG, une radiographie du thorax, etc.

Jour de l'opération

Le jour de l'opération, vous devez être à jeun et l'infirmier/ère spécialisé(e) passe chez vous pour dessiner la ligne de votre pantalon ou de votre jupe sur le ventre. On peut éventuellement encore raser la peau autour du site d'intervention. Si nécessaire, on s'occupera également de votre nombril.

Après l'opération

- Après l'opération, vous recevez préventivement au bloc opératoire des antibiotiques et éventuellement des antidouleurs. Dans le service même, le personnel infirmier du service de néphrologie assure votre suivi et l'on contrôle

la tension artérielle, le pouls, la température, la douleur et le pansement. Après l'opération, vous pouvez boire de l'eau et éventuellement manger un yaourt. Vous pouvez vous asseoir dans le fauteuil et aller aux toilettes en cas de douleurs. Vous ne pouvez vous lever que sous l'encadrement de personnel infirmier.

- Le lendemain de l'opération, l'infirmier/ère passe pour rincer le cathéter. La zone peut être un peu sensible mais il est important de le faire.

Retour à la maison

- Vous pourrez généralement rentrer chez vous le deuxième ou le troisième jour. Avant de quitter l'hôpital, l'infirmier/ère soignera encore le pansement. Un rendez-vous de contrôle est prévu environ une semaine plus tard.
- En attendant le démarrage de la dialyse péritonéale, un rinçage du cathéter et des soins de pansement doivent être réalisés toutes les semaines après votre sortie de l'hôpital. En cas de problèmes ou de désagréments, n'hésitez pas à les signaler. En cas d'urgence, veuillez toujours à appeler l'infirmier/ère. Vous trouverez le numéro de téléphone à la dernière page de cette brochure.

Visite à domicile lors du démarrage

- Avant le démarrage, en principe trois semaines après la pose, l'infirmier/ère effectue une visite à domicile. Lors de cette visite, un certain nombre de contrôles sont effectués, comme la pièce où vous allez réaliser la dialyse, où vous allez mettre le stock, les prises... Les éventuelles adaptations de l'installation électrique sont exécutées et payées via l'hôpital.
- Après trois semaines, la véritable formation en dialyse péritonéale (DPCA ou DPA) commence. Pour le système manuel (DPCA) qui doit être exécuté quatre fois par jour,

la formation dure généralement deux jours. Pour la dialyse péritonéale automatique (DPA), la formation dure environ cinq jours.

Il est surtout important que vous soyez familiarisé(e) avec le système et si vous-même ou l'infirmier/ère doutez que vous puissiez déjà rentrer chez vous, nous nous faisons un plaisir de vous donner quelques explications supplémentaires.

L'infirmier/ère spécialisé(e) vous accompagne à domicile le jour de votre sortie de l'hôpital pour préparer l'appareil avec vous.

Service social, diététicien(ne)

- Pendant la formation, vous recevez généralement une visite du service social et du/de la diététicien(ne). Demandez-le éventuellement aussi si vous le souhaitez.

Problème avec l'appareil

- En cas de problème avec l'appareil ou si vous ne vous sentez pas bien, n'hésitez pas à contacter votre infirmier/ère par téléphone.

Contrôles

- Une semaine après votre sortie de l'hôpital et le démarrage à domicile, vous revenez en consultation. Ensuite, vous devez toujours faire des visites de contrôle entre quatre et six semaines.
- Lors de la consultation, vous passez d'abord chez votre infirmier/ère. On vous fait systématique un prélèvement sanguin avec lequel vous devez vous rendre au laboratoire. À votre retour, on contrôle votre tension artérielle et votre pouls et l'on s'occupe de votre pansement. Votre médication à domicile est passée en revue, ainsi que le déroulement de la dialyse à domicile. Si vous avez des doutes sur certains points, n'hésitez pas à poser des questions. Nous vous

demandons ensuite de patienter dans la salle d'attente jusqu'au passage du néphrologue. Vous pouvez ensuite rentrer chez vous.

Test d'équilibration péritonéale

- Deux à trois mois après le démarrage de la dialyse péritonéale, vous réalisez un double mini-test TEP (test d'équilibration péritonéale). Ce test a pour but de visualiser les caractéristiques de votre péritoine pour pouvoir voir à quelle vitesse votre péritoine est capable d'éliminer les déchets et le liquide. Il nous aide aussi à améliorer votre traitement. Ce test dure trois à quatre heures. N'hésitez pas à apporter de la lecture, car vous devrez certainement patienter deux fois 1 heure.

Accords concernant la dialyse péritonéale

- En cas de questions ou de problèmes, vous pouvez vous adresser à votre infirmier/ère 24 heures sur 24.
- Si vous ne pouvez pas vous rendre à la consultation prévue, nous vous demandons de nous avertir et de prendre un nouveau rendez-vous.
- Le matériel dont vous avez besoin pour la dialyse à domicile doit être communiqué à votre infirmier/ère la semaine précédant votre consultation : en semaine entre 7 et 15 heures. Vous recevrez alors tout le matériel lorsque vous vous rendrez à la consultation.
- Apportez votre dossier de fiches de dialyse à la consultation.
- Quatre fois par an, vous devez apporter un échantillon d'urine de 24 heures et un échantillon de liquide de dialyse péritonéale (n'oubliez pas de peser la poche dans laquelle le

liquide est recueilli la nuit).

- Tous les six mois, vous devez faire réaliser une radiographie des poumons. Le médecin en néphrologie peut alors déterminer s'il est nécessaire d'augmenter ou de diminuer le poids. Tous les ans, un ECG (vidéo de la fonction cardiaque) doit être réalisé.

Important

- **TOUJOURS** appeler votre infirmier/ère en cas de fièvre, de douleurs abdominales, de douleurs, de faiblesse musculaire... Nous vous dirons éventuellement de vous rendre au service des urgences.
- **NE JAMAIS** tirer le cathéter pour prévenir les plaies et les infections.
- **TOUJOURS** prendre du nouveau matériel lors de la stérilisation du matériel. Si vous arrivez accidentellement au bout de la trousse, appelez votre infirmier/ère et passez directement à la dialyse péritonéale pour faire changer la trousse et administrer préventivement des antibiotiques via le liquide de rinçage.
- Vous devez toujours communiquer à votre infirmier/ère toute adaptation de votre médication à domicile et toute initiation d'antibiotiques du médecin généraliste.
- Vous devez également signaler à l'infirmier/ère toute intervention prévue pour que l'on puisse effectuer les préparatifs éventuels.

Stationnement

À chaque consultation, vous pouvez faire valider votre ticket pour le parking dans le service et sortir ainsi gratuitement du parking. N'oubliez pas non plus de le demander vous-même au cas où l'infirmier/ère oublierait de le faire.

Contact

Service de dialyse péritonéale

Tél. 051 23 74 64

e PDverpleegkundigen@azdelta.be

www.azdelta.be

Source : service de néphrologie

Médecins

Dr Gert De Schoenmakere

Dr Bart Maes

Dr Thomas Malfait

Dr Hans Schepkens

Dr An Vanacker

Dr Ignace Vandewiele